Direction de l'Environnement

REGLEMENT D'AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (Vespa velutina)

Article 1 : Objet du règlement

Dans le cadre de sa compétence « actions de lutte contre les espèces invasives et/ou nuisibles », Loches Sud Touraine met en place une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques (*Vespa velutina*) situés sur le domaine privé et public, dans les conditions décrites ci-après.

Article 2 : Conditions d'attribution de la subvention

Le nid doit être situé sur le périmètre de Loches Sud Touraine. Pour être éligible à l'aide financière, la destruction du nid doit intervenir entre le 1er mars et le 30 Novembre.

La destruction doit être réalisée par des entreprises agréées et ayant signé la charte des bonnes pratiques (Groupement de Défense Sanitaire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). La liste est jointe en annexe de ce règlement.

L'aide à la destruction est forfaitaire à hauteur de 80 € par nid détruit. Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier ou personne morale de droit public ou privé.

Si la dépense réelle H.T. est inférieure à 80 €, Loches Sud Touraine limitera son aide à 80% du coût H.T. justifié.

Sont exclues de ce dispositif d'aide, les interventions sur des nids de frelons européens (*Vespa crabo*).

Article 3 - Nature des travaux

Ouvriront droit à la subvention, tous les travaux destinés au but général poursuivi : repérage du nid, identification du nid de frelons asiatiques, saupoudrage du biocide et destruction du nid. L'enlèvement et la destruction du nid sont obligatoires afin de bénéficier de l'aide communautaire.

Article 4 - Dossier de demande d'aide

Le dossier de demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- ☐ formulaire de demande complété et signé par le demandeur,
- ☐ la facture acquittée de l'intervention,
- ☐ une photo du nid avant destruction
- ☐ un relevé d'identité bancaire.

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord avec le demandeur avec le présent règlement.

Article 5 – Information du demandeur

Le demandeur pourra obtenir tout renseignement auprès de la direction de l'Environnement chargée de l'instruction de la demande.

Tous travaux réalisés par un désinsectiseur non référencé dans la liste annexée ou ne concernant pas le frelon asiatique ne permettront pas l'accès au financement de Loches Sud Touraine objet du présent règlement.

Article 6 – Modalités de versement de l'aide financière

Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget communautaire.

Les demandes seront examinées en janvier de chaque année. Le versement de l'aide sera effectué par mandatement administratif après délibération du Bureau de Loches Sud Touraine dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Le dossier de demande d'aide est à envoyer à :
Loches Sud Touraine
Direction de l'Environnement
1 rue de la Couteauderie 37460 MONTRESOR
Tél : 02 47 91 12 08
Courriel : rivieres@lochessudtouraine.com

Annexe : liste des entreprises agréées

Coordonnées des entreprises 3D signataires de la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelon à pattes jaunes (dit frelon asiatique) en Indre-et-Loire

Entreprise	Adresse	Tél	Site internet
AG4D - M. GOUSSELOT Anthony	2 rue des Entrepreneurs - 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE 12 rue Hameau des Chênes - 37110 AUZOUER EN TOURAINE	02 47 55 09 79 06 73 83 45 66	www.sarl-ag4d.com
ASIATIQUE 37 - SARL Mazé - M. MAZE Fabrice	28 route du Pissot - 37320 ESVRES	02 47 34 89 56 06 88 55 36 41	www.maze-nuisible.fr
ATTAC Nuisible 37 - M. BAUBY Pascal	15 avenue du Danemark - 37100 TOURS	02 34 53 92 34 06 80 41 01 87	
M. DESCHAMPS Hervé	Le Haut Villier - 37500 CHINON	02 47 98 06 97 06 27 32 67 86	
D.L. Guêpes - M. LEDUC Damien	8 bis rue des Danges - 37270 AZAY SUR CHER	06 85 22 43 12	www.dlguepes.fr
M. GARDES Dominique	La Brechottière - 37320 LOUANS	06 10 10 84 60	
LECHAT 3DN - M. LECHAT Ludovic	15 rue Beignon - 37380 MONNAIE	02 47 29 03 68 06 08 41 41 24	
SARL Abeilles Services 37 - M. POIRIER Christian	68 avenue George Sand - 37700 LA VILLE AUX DAMES	06 89 56 97 66	
SOS Abeilles - M. ROUGE Jean-Marc	6 rue de Beauvais - 37510 BALLAN MIRE	02 47 67 40 80 06 74 29 02 38	www.lasolution-3d.com
Stopra - M. MEUNIER Bernard	Lieu-dit Angeneau - 37600 BETZ LE CHÂTEAU	02 47 59 12 74	
TAUPES.Net - M. CAMPOUS Jacques	Le Thenay - 37120 LEMERE	02 47 95 79 17 06 22 56 73 77	www.entreprise-4d-deratisation.fr
M. VETAULT Gilles	Les Girardières - 37160 CIVRAY SUR ESVES	02 47 92 03 31 06 13 17 22 19	

Mis à jour le 09/06/2017

Direction de l'Environnement

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (Vespa velutina)
Année 2018

Identité du demandeur

Nom et Prénom : _____

SIRET (pour les personnes morales) :_____

Adresse : _____

Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Commune : _____

Téléphone : / / / / Courriel : _____

Localisation du nid de frelons asiatiques

Lieu-dit ou adresse _____

Commune _____

Support (arbre, bâtiment, toit, etc...) _____

Diamètre ou volume du nid _____

Destruction du nid de frelons asiatiques
(seules les destructions réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre sont éligibles)

Date d'intervention_____

Moyen technique utilisé _____

Type de produit _____

Date de décrochage et destruction du nid _____

Pièces à fournir obligatoirement à l'appui de ce formulaire pour l'instruction de la demande :

- ☐ Copie de la facture acquittée
- ☐ Photo du nid
- ☐ Relevé d'identité bancaire.

○ Je sollicite l'aide de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques (*Vespa velutina*),

○ Je reconnais savoir que cette aide ne pourra être octroyée que dans la limite de l'enveloppe prévue à la destruction et uniquement pour l'intervention d'une entreprise ayant signé la charte des bonnes pratiques (Groupement de Défense Sanitaire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles),

Fait à .....,le .....

Signature